

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.

Esquibien

1° Quelles sont les chapelles publiques de votre paroisse ?

Sainte Brigitte et Sainte Evette

2° Quel est le vocable de chacune de ces chapelles ?

*Sainte Brigitte, reine de Suède, et Sainte Evette, compagne de
Sainte Ursule*

3° Quelles sont les chapelles érigées en Chapelles de Secours, en vertu d'une Ordonnance royale ou d'un Décret impérial ? *Néant*

4° Quelles sont les chapelles particulières qui, ayant accès sur la voie publique et remplissant d'ailleurs les autres conditions voulues, ont été autorisées par l'Evêque diocésain ?

*la chapelle de St Joseph, où l'on dit la 1^{re} messe par autorisation
épiscopale, datée du 19 janvier 1866.*

5° Quelles sont les chapelles Domestiques ou Oratoires privés de votre paroisse, où l'on dit la Sainte-Messe, en vertu d'un Indult Pontifical ?

*D'une autorisation de l'Evêque
diocésain. — Monsieur Chalamet s'est trompé en inscrivant lui-même sous le n° 3
ce qui concerne sa chapelle, il aurait dû consigner ces renseignements sous le n° 4*

6° Quelle est la date de l'Indult ? *de l'autorisation ? Le 19 janvier 1866.*

7° Quelle est la personne au nom de laquelle il a été accordé ? *Jean-Mathieu Chalamet,
ancien Recteur de Tréméven.*

8° Ces Oratoires sont-ils pourvus d'ornements convenables et de toutes les couleurs liturgiques ? *oui.*

9° Les Pierres sacrées sont-elles en bon état ? *oui. —*

NOTA. — Les renseignements demandés ci-dessus, devront être consignés sur la présente feuille qui devra être renvoyée, sans retard et sous bande, à l'Evêché.

MM. les Curés et Recteurs qui seraient en retard pour l'envoi à l'Evêché des Registres de leurs paroisses, sont invités à les y adresser au plus tôt.